



PROGRAMME DU TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE – DIRECTEUR D'ENTREPRISES DE SECURITE PRIVÉE AGENT TFP-DSP - RNCP40552

DUREE : 245 HEURES MINIMUM EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

INTITULE DE LA FORMATION

Titre à Finalité Professionnelle – Directeur d'entreprises de sécurité privée (référéncé niveau 6 au Répertoire National de Certification Professionnel RNCP40552.

PRESENTATION DU METIER

Suite à la détention par le CNAPS d'un agrément dirigeant, le directeur d'entreprises de sécurité privée met en valeur ses compétences dans les domaines et activités ci-après :

- Il maîtrise et applique l'ensemble des textes relatifs au droit du travail et à l'environnement juridique liés à la sécurité privée, notamment le code de la sécurité intérieure et le code pénal.
- Il respecte la déontologie professionnelle.
- Il possède une connaissance générale stratégique sur le positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité.
- Il assure une gestion administrative de son établissement.
- Il conduit les projets de création ou de reprise et rachat d'entreprises.
- Il suit financièrement son entreprise.
- Il étudie la stratégie commerciale et marketing liée à la sécurité privée.
- Il possède une connaissance des marchés, et notamment la capacité de répondre à un appel d'offre.
- Il manage les équipes de façon opérationnelle.
- Il gère les différents processus liés aux ressources humaines de la structure.

PUBLIC VISE

Toute personne voulant créer sa propre société ou lors d'une reprise ou de rachat d'entreprises en obtenant l'agrément de dirigeant d'entreprises de sécurité privée et les autorisations d'exercer auprès du CNAPS.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 – ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 – ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02

PRE-REQUIS

L'obtention d'un agrément est obligatoire pour assumer la fonction de dirigeant de sécurité privée (DSP). L'agrément peut être délivré sous certaines conditions :

Être de nationalité française, ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou aux ressortissant d'un Etat ayant conclu une convention avec la France (Algérie, Andorre, États-Unis, Gabon, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République du Congo, Suisse, Canada, République centrafricaine, Mali, Sénégal, Togo).

De plus, il faut maîtriser la langue française.

Pour se présenter à la formation, le candidat au TFP de Directeur doit présenter :

- Une pièce d'identité et les documents justifiants de sa situation.
- L'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.
- L'original de son diplôme ou de sa certification de niveau 5.

Ou

- L'original de son diplôme ou de sa certification de niveau 4.
- Les documents justifiant de 3 ans d'expérience dans le secteur de la sécurité privée.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des compétences en management, stratégie, gestion financière, ressources humaines et communication, indispensables pour diriger efficacement une entreprise et garantir sa conformité avec les exigences du CNAPS et de la branche professionnelle.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

La progression pédagogique respecte le contenu prescrit à l'annexe I de l'arrêté du 1^{er} septembre 2025, ainsi que les éventuelles décisions de la CPNEFP.

I) Accueil des candidats (1 heure)

- Accueil individuel et collectif
- Vérification des documents
- Présentation du centre de formation, certificateurs, formateur (s), du contenu de la formation et de la certification.

II) Bloc de compétences 1 : Exercer son activité en appliquant la réglementation relative à l'environnement de la sécurité privée : 105 heures

Activité 1 : Application des textes relatifs à la sécurité globale et à la sécurité privée dans le cadre de ses missions (44 heures)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 - ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 - ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02



C1. Vérifier la mise en œuvre de l'ensemble de la législation et de la réglementation relatives aux activités privées de sécurité, dans le cadre de l'activité de la structure

C2. Identifier le positionnement et l'organisation de la sécurité privée et les différents segments qui la composent, par rapport aux différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité, dans le contexte national et international

Activité 2 : Mise en œuvre opérationnelle des missions de sécurité privée dans le respect de la réglementation relative aux activités de sécurité privée (21h00)

C3. Vérifier la mise à disposition et l'opérationnalité des équipements liés aux diverses missions de sécurité privée (surveillance, gardiennage, vidéosurveillance, sécurité incendie) auprès des équipes opérationnelles de sa structure afin de garantir leur sécurité

C4. Maîtriser l'ensemble des consignes et procédures d'exploitation relatives aux missions de sécurité privée, y compris dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap, afin de piloter leur application opérationnelle par l'ensemble des acteurs de la structure

III) Bloc de compétences 2 : Piloter la performance de la structure sur les plans organisationnel, budgétaire et financier : 48 heures.

Activité 3 : Conduite d'un projet de création ou de reprise d'une structure de sécurité privée : (18 heures).

C5 Réaliser une étude de marché, à partir de l'analyse de l'environnement concurrentiel et en utilisant des outils d'aide à la décision (méthode SWOT) afin de déterminer les facteurs de réussite d'un projet de création d'une structure.

C6 Etablir le diagnostic fonctionnel de la structure, en analysant son organisation, ses ressources et son portefeuille d'activités, afin de définir ses capacités actuelles et potentielles dans le cadre de la reprise de la structure.

Activité 4 : Pilotage d'une structure de sécurité privée (30 heures)

C7. Piloter le développement de la structure, à partir du diagnostic fonctionnel de la structure et de l'analyse de l'environnement, afin d'assurer sa pérennité financière

C8. Déterminer les critères de mesure de la performance financière, à partir des objectifs déterminés sur le plan économique, afin de disposer d'indicateurs pertinents

IV) Bloc de compétences 3 : Elaborer la stratégie commerciale et le développement de l'offre de services dans le respect des conditions de santé et de sécurité au travail : 52 heures

Activité 5 Développement de la stratégie commerciale : (36 heures)

C9. Elaborer une stratégie commerciale, en tenant compte de l'environnement, de la concurrence, des besoins de la clientèle et en utilisant les moyens adaptés dans l'objectif de développer le chiffre d'affaires de la structure

C10. Développer une stratégie marketing en structurant l'offre de services et en intégrant les outils digitaux afin d'étendre la notoriété de la structure

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 – ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 – ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02



C11. Piloter l'étude des appels d'offres publics ou privés, en analysant leurs contenus, en tenant compte de la capacité de la structure à réaliser les prestations demandées (missions, ressources humaines, technologies), en veillant à l'équilibre financier de la structure de façon à répondre de façon appropriée

Activité 6 : Suivi de l'offre de services : (16 heures)

C12. Piloter la réalisation de la prestation et ou du service, en analysant les indicateurs qualité mis en place, les outils de suivi, en évaluant les dysfonctionnements et en proposant des améliorations préventives ou correctives, afin de satisfaire aux exigences de résultat du client

C13. Concevoir un plan d'action de progrès, à partir de l'analyse des risques, des dysfonctionnements constatés, des réclamations du client, pour proposer des prestations supplémentaires et contribuer à l'amélioration de l'offre de service

V) Bloc de compétences 4: Manager les ressources humaines d'une structure de sécurité dans le respect des conditions de santé et de sécurité au travail : 40 heures

Activité 7 Gestion opérationnelle des équipes : (20 heures)

C14. : Piloter la réalisation des prestations en formalisant l'ensemble des procédures à respecter, notamment dans l'accueil des personnes en situation de handicap, en mettant en place des actions de formation ou d'information, afin de prévenir les dysfonctionnements et les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes

C15. : Concevoir un système cohérent de communication et d'information, descendante et remontante, en impliquant les cadres de proximité et en les accompagnant dans la mise en place d'outils digitaux afin d'assurer leur utilisation par les équipes concernées

Activité 8 Management des ressources humaines : (20 heures)

C16. : A partir des besoins humains identifiés, piloter le processus de recrutement et d'intégration de futurs collaborateurs y compris en situation de handicap, en adaptant le cas échéant le poste de travail, afin de mettre en œuvre les prestations demandées par le client

C17. : . Elaborer le plan de développement des compétences de la structure, en tenant compte des évolutions sociétales, technologiques et stratégiques et des entretiens professionnels pour permettre le maintien dans l'emploi et la montée en compétences des collaborateurs y compris en situation de handicap

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau 6

RNCP : 40552

Convention(s) : 3196 Code(s) NSF : 344 , 344t--Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

FICHE (S) ROME DE RATTACHEMENT

ROME K2502 Management de la sécurité privée K2503 Sécurité et surveillance privée

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 - ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 - ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02

- ❖ Fiche de présence signée par le formateur et les apprenants
- ❖ Fiche individuelle d'évaluation formative des séquences (théorique et pratique)
- ❖ Questionnaire de satisfaction pour chaque stagiaire réalisée en fin de formation)
- ❖ Programme de formation validé (daté et signé) par le formateur et le stagiaire
- ❖ Attestation de fin de formation

MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

➤ **Durée totale au minimum :**

Formation : 245 heures soit 35 jours (hors examen).

➤ **Effectif minimum et maximum :**

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel ou distanciel.

➤ **Modalités d'intersession :** Sans objet



METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes associées aux techniques adéquates, en présentiel et distanciel :

- Méthode heuristique
- Méthode démonstrative
- Méthode applicative

LOCAUX ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Une salle de 25 m²
- Tables, chaises, PC formateur équipé de logiciel
- Accès à Internet
- Imprimante
- Vidéoprojecteur et zone de projection
- Cours PP formateur
- Support de cours des stagiaires

- Matériels nécessaires à la formation SST (INRS)
- Matériels pour habilitation électrique

LOCAUX SANITAIRES ET DETENTE

Le centre de formation détient :

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 - ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 - ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02



- Un sanitaire homme
- Un sanitaire femme
- Un sanitaire accessible aux personnes en situation de handicaps
- Une salle et une zone de détente

QUALIFICATIONS DES FORMATEURS

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification au minimum :

- Soit une certification enregistrée au RNCP et reconnue à minima au niveau 6 ou équivalent dans le domaine de la gestion d'entreprise, de la gestion des ressources humaines, de la comptabilité ou de la gestion commerciale et d'une expérience professionnelle de 3 ans à un poste de responsabilité dans l'un de ces domaines, et en lien avec l'univers de la sécurité privée ;
 - Soit une expérience de 5 ans à un poste d'encadrement et de direction dans la sécurité privée (Directeur, responsable d'agence, responsable d'un SIS, responsable RH, directeur d'exploitation, responsable financier ou commercial...).
- Carte professionnelle de formateur délivrée par le CNAPS
 - Diplôme de niveau SSIAP 3 en cours de validité
 - Une attestation habilitation électrique BS, HOV et BO

Les formateurs SST sont titulaires d'une certification de formateur au sauvetage secourisme du travail (SST) pour les modules relatifs aux gestes élémentaires de premiers secours.

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

Nota bene : Les qualifications et les compétences pédagogiques des formateurs pourront faire l'objet de contrôle par la CPNEFP, pouvant remettre en cause leur qualité de formateurs aux métiers de la branche « Prévention – Sécurité ».

LE COÛT DE LA FORMATION

Nous contacter : ☎ +33 07 66 32 45 44
+33 01 46 31 46 02

mail : contact@ifps-formation.fr

EVALUATIONS FORMATIVES

- ❖ Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation.
- ❖ Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans la synthèse transmise au jury.
- ❖

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

Siège Social : 10 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de NANTERRE N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Certificat Qualiopi N° : 02714

Agrément CNAPS N° : FOR-092-2028-12-18-20230668657 - Agrément SSIAP N° : 034/2026 - NDA N° : 119 227 973 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail)
Habilitation SST Niv.1 N° : H32095/2018/SST-1/0/12 - Habilitation SST Niv.2 N° : 1494253/2021/SST-02/0/12 - ADEF Conv. APS N° : 92 25 09 02 04 - ADEF Conv. DSP N° 92 26 03 03 06 IESC Conv. N° : 034-2025-2028APS - FCS Conv. Pour le Marché National Opco Atlas - Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 07 66 32 45 44 - Tél : 01 46 31 46 02

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Les compétences des candidats (4 au minimum et 12 au maximum) pour l'accès au Titre TFP-DSP sont évaluées par un jury au vu :

Ø 1^{ère} épreuve : Questionnaire à choix multiple (Durée : 1h00)

Matériel : 1 PC ou une tablette par candidat relié à internet

Ø 2^{ème} épreuve : Etude de cas écrite (Durée : 4h00)

Matériel : 1 PC par candidat, suite bureautique, imprimante réseau, calculatrice personnelle, documentation personnelle.

Ø 3^{ème} épreuve : Etude de cas oral et entretien avec le jury (Durée : 1h30 maximum)

A partir d'une étude de cas, le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son entretien devant le jury. La durée de l'entretien ne peut excéder 1h00.

Durée : 1h30 (dont 30 minutes de préparation)

DUREE DE VALIDITE DU TITRE TFP-DSP MAC

La durée de la carte professionnelle est de 5 ans.

Le maintien et actualisation des compétences obligatoire (MAC) pour continuer à exercer (voir les modalités avec le centre de formation).

ACCESSIBILITE

- ❖ Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- ❖ Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- ❖ Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

SUITE DE PARCOURS

Evolution possible vers la direction d'un service de sécurité incendie (SSIAP3), ou la direction d'une entreprise de sécurité privée, ou d'une entreprise

Taux d'insertion à l'issue de formation IFPS : 95 %